



Résumé des mises à jour

1. Qu'est-ce que les Directives EHS ?

Les Directives environnementales, sanitaires et sécuritaires (Directives EHS) sont des documents de références techniques qui présentent des exemples de bonnes pratiques internationales, de portée générale ou concernant un secteur d'activité particulier. Elles sont mentionnées dans le **Cadre environnemental et social** de la Banque mondiale et dans les **Normes de performance** d'IFC et de la MIGA. Les Directives EHS indiquent les mesures et les niveaux de performance qui sont normalement jugés acceptables par le Groupe de la Banque mondiale, et qui sont généralement considérés comme réalisables dans de nouvelles installations à un coût raisonnable avec les technologies existantes.

2. Pourquoi les Directives EHS sont-elles mises à jour ?

Les premières Directives EHS datent de 2007. Elles sont mises à jour pour :

- Réfléter les bonnes pratiques internationales les plus récentes
- Mettre à jour des ressources importantes pour les mesures d'atténuation, normes et indicateurs de performance pertinents
- Intégrer les nouveaux thèmes en matière de durabilité, le cas échéant
- Tenir compte des progrès dans les normes et les technologies des secteurs d'activité

3. Quelles sont les modifications qu'il est proposé d'apporter aux Directives pour les aéroports ?

Les mises à jour proposées des [Directives EHS pour les aéroports \(2007\)](#) sont les suivantes :

Section sur la conception

- Cette nouvelle section insiste sur **l'importance de l'emplacement du site, de la conception** et de l'ingénierie pour les aéroports entièrement nouveaux, ainsi que des agrandissements et des rénovations afin d'éviter, de prévenir et d'atténuer les impacts environnementaux, sanitaires et sécuritaires.
- Elle fournit des orientations supplémentaires concernant **la planification, la construction, l'agrandissement et l'exploitation quotidienne** des aéroports, côté piste et côté ville.
- Elle met l'accent sur **l'importance d'intégrer la durabilité dans les premières étapes de la conception des aéroports**, notamment en prenant en compte les impacts sur les récepteurs sensibles, l'efficacité énergétique, la conservation de l'eau et l'utilisation de sources d'énergie renouvelable.

Section sur l'environnement

- Elle propose des stratégies actualisées de **réduction de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre** dans les aéroports, intégrant des technologies et des pratiques plus récentes.
- Elle traite plus explicitement de **la résilience climatique**, encourageant les aéroports à concevoir des infrastructures capables de résister aux phénomènes météorologiques extrêmes et à déterminer les risques aéroportuaires susceptibles d'exacerber les effets sur l'environnement, les travailleurs et le public.

- La section fournit des orientations supplémentaires sur l'identification et l'évaluation du bruit dans les aéroports et les **approches de gestion du bruit permettant d'éviter et de minimiser les impacts**, y compris l'application de restrictions et de limites au niveau de bruit en fonction des sites.
- Elle met à jour les **références environnementales**, y compris à l'OACI, à l'ACI, à la FAA et à d'autres bonnes pratiques du secteur en matière de gestion de l'énergie, des déchets, de l'eau et des effets du bruit.
- Elle actualise en outre les protocoles de gestion des **déchets dangereux et non dangereux** produits dans les aéroports, notamment des programmes efficaces de séparation et de recyclage des déchets.
- La section introduit des mesures spécifiques de **gestion des risques pour la biodiversité** et actualise les références concernant la pollution lumineuse, la contamination de l'eau et les mesures de dissuasion des animaux sauvages.

Section sur l'hygiène et la sécurité au travail

- Elle souligne l'importance de la santé et de la sécurité au travail pour les travailleurs des aéroports, relevant les dangers spécifiquement liés aux **risques opérationnels, physiques, chimiques et biologiques**.
- Elle donne des orientations et des références supplémentaires en ce qui concerne l'élaboration de **systèmes de gestion de la sécurité** pour les aéroports, en mettant l'accent sur les activités de construction/d'agrandissement dans les aéroports opérationnels.
- La section introduit les dangers physiques spécifiques concernant la manutention du fret, le bruit dans les activités professionnelles, les véhicules au sol, les poussées statiques et les manœuvres des aéronefs, y compris **des références actualisées aux Bonnes pratiques internationales**.

Section sur la santé et la sécurité de la population

- Elle comporte des orientations plus larges sur **les risques pour la santé et la sécurité de la population**, y compris ceux liés aux émissions atmosphériques et d'eaux usées, à la pollution sonore et aux aspects de sécurité des avions à l'atterrissement et au décollage.
- Elle introduit des mesures de planification de la prévention des **maladies transmissibles** dans les aéroports, y compris l'élaboration de plans d'urgence en cas de pandémie.
- La section fournit des orientations supplémentaires en matière de **préparation aux situations d'urgence ainsi que de sécurité des personnes et de protection contre les incendies**.
- Elle introduit des thématiques supplémentaires concernant des **aspects de sécurité** pertinents pour l'aéroport et la population, tels que le risque de collision aérienne, les sorties de piste et des références aux Bonnes pratiques internationales.
- Elle élargit le traitement de la question **de la sécurité aéroportuaire** et les références aux principales pratiques en la matière.

Section sur les indicateurs de performance et le suivi

- Elle met à jour **les indicateurs de performance EHS et les références** pour refléter les normes et les meilleures pratiques actuelles du secteur, ce qui permet un suivi et des rapports plus précis sur la performance en matière d'environnement, de santé et de sécurité.

Section sur la bibliographie

- Les principales ressources ajoutées qui cadrent avec les pratiques mondiales actuelles sont les suivantes :

- Des références concernant la **Conception des aéroports intégrant la sécurité** telles que l’OACI (2020 et 2022), l’EASA (2022) et l’IATA (2022)
- Des aspects de **construction et de sécurité opérationnelle** (ACI, IATA et OACI, notamment)
- La **Gestion du bruit dans les aéroports** (OACI, ACI, FAA et OMS)
- Des manuels spécifiques de l’IATA, de la FAA et de l’OACI sur **les risques professionnels** côté piste et côté ville
- **Des références en matière de sécurité des personnes et de protection contre les incendies**, y compris NFPA (2022,2024), ACI et FAA
- Des références à l’OACI, l’OMS et l’ACI sur **la prise en charge des maladies transmissibles**
- Des références à l’ACI sur **la gestion du péril animalier** dans les aéroports

Annexes

- Ajout de l’annexe B qui comprend des références aux indicateurs de bruit dans un aéroport et à leurs définitions ; des exemples de réglementations sur les seuils de bruit dans différentes juridictions ; des mesures types de réduction et d’atténuation du bruit.

4. Comment puis-je participer au processus de consultation ?

Les Directives EHS mises à jour feront l’objet d’une consultation publique de 45 jours, les dates de début et de fin étant indiquées sur le site Web desdites Directives. Pour nous faire part de vos commentaires :

1. Rendez-vous sur le site Web des Directives EHS et cliquez sur le lien « Update and Consultation ».
2. Sélectionnez la directive que vous souhaitez examiner.
3. Faites-nous parvenir vos observations en cliquant sur le bouton « Submit Feedback ».
4. Un résumé des commentaires agrégés et anonymes recueillis pendant le processus de consultation sera publié.

Des observations sont attendues sur le **contenu technique** des directives, la **clarté et la fluidité** du texte, les **ressources** citées et concernant des exemples vécus de **difficultés et de succès dans la mise en œuvre**.